

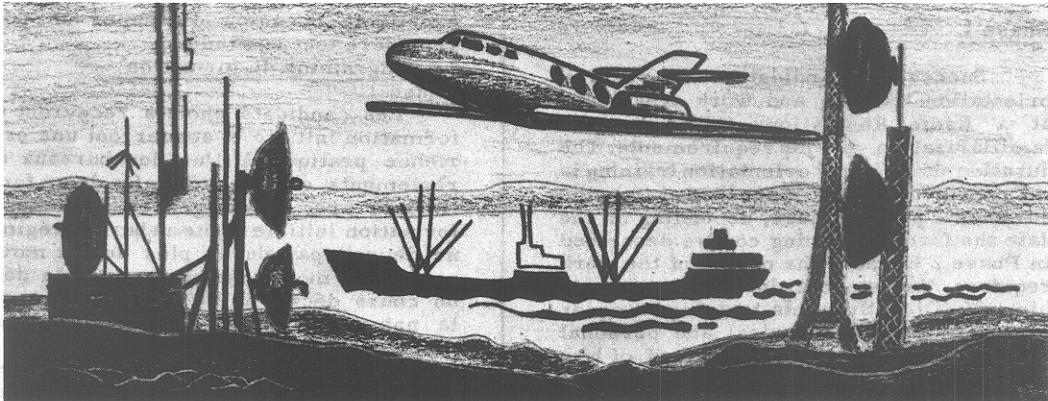


Public Service Commission of Canada Commission de la fonction Publique du Canada

CIRCULAR NUMBER • CIRCULAIRE NUMERO

A challenging and interesting career
awaits you as an
**INSPECTOR,
RADIO REGULATIONS**
with the
Radio Regulations Inspection Service
FEDERAL DEPARTMENT OF TRANSPORT
SALARY \$4,560 TO \$5,910

Un poste intéressant
**D'INSPECTEUR,
RÈGLEMENTS SUR LA RADIO**
vous attend au
Service d'inspection des
règlements sur la radio
MINISTÈRE FÉDÉRAL DES TRANSPORTS
Traitement \$4,560 à \$5,910



Communications in Canada today is a major factor in the national economy. Regulatory control over Communications has grown increasingly complex with the advent of the many communications systems, such as television, CATV systems, space satellites, the multitude of private communications systems, radar and electronic appliances employed in modern industrial processes.

De nos jours, les télécommunications jouent un rôle important dans l'économie du Canada. L'application des règlements sur les communications est devenu de plus en plus complexe avec la venue des nombreux réseaux de télécommunications, par exemple la télévision, les réseaux CATV, les satellites spatiaux, la multitude de réseaux de télécommunications privés, le radar et les dispositifs électroniques utilisés dans l'industrie moderne.

see reverse side.....

verso.....

The Radio Regulations Division of the Department of Transport is responsible for the control of Radio Communications in Canada and it is the Inspector, Radio Regulations who ascertains that the use of radio in Canada as well as the operation of licensed radio stations is carried out in accordance with domestic regulations and international agreements, embracing technical and operational standards. At the many establishments across Canada, Inspectors process applications for radio licences, conduct examinations, inspect radio stations, and carry out investigations of the suppression of inductive interference. A wide variety of up-to-date electronic and other test equipment is used by the Inspector in his work.

Technological advances in recent years, as well as changing concepts, techniques, equipment and procedures, require Inspectors, Radio Regulations to be expert in the technical field of electronics. The Department needs physically fit young men with ambition and an eye to future advancement in this interesting and challenging field of electronics. More than that, the Department is offering qualified young persons an excellent "earn-while-you-learn" career opportunity.

The Training Program

Phase 1

Successful candidates will receive orientation training and work experience at a Radio Regulations Office to gain familiarization with job requirements. The duration of Regional orientation training is not expected to be of more than six months duration - possibly less, depending on the date the formal training course described in Phase 2 begins. The nature of the work requires the student Inspector to apply himself diligently to his training, in order to meet the high technical and personal standards which will be required of him when dealing with industry and the public after he graduates.

Phase 2

Up to six months formal theoretical and simulated training on subjects related to the candidates future responsibilities as an Inspector will be given at the Department's Air Services School in Ottawa, by highly qualified instructors using modern technical and electronic equipment. This training will be presented in two semesters approximately three months each with an intervening period of approximately four to five months practical on-the-job training at a Radio Regulations Field Office. On completion of training, students are eligible to write the Departmental examination for advancement to Inspector 2, Radio Regulations.

see page 3

La Division des règlements sur la radio, au ministère des Transports, est chargée de contrôler les communications radio au Canada, et c'est l'inspecteur des règlements sur la radio qui s'assure que l'utilisation de la radio au Canada de même que l'exploitation des stations radio possédant une licence sont conformes aux règlements nationaux et aux ententes internationales en ce qui a trait aux normes techniques et opérationnelles. Dans les nombreux établissements du ministère, partout au Canada, les inspecteurs étudient les demandes de licences faites par les stations radio, font des examens, inspectent les stations radio et font des enquêtes en vue de supprimer les effets induits perturbateurs. Dans l'exercice de ses fonctions, l'inspecteur utilise une grande variété d'équipement électronique moderne et d'autre équipement d'essai.

Les progrès technologiques réalisés au cours des dernières années, de même que les changements de concepts, de techniques, d'équipement et de pratiques, exigent des inspecteurs des règlements sur la radio qu'ils soient experts en électronique. Le ministère a besoin de jeunes gens en bonne santé, ambitieux et désireux d'avancer dans le domaine fascinant de l'électronique. De plus, le ministère offre aux jeunes gens compétents une excellente occasion d'occuper un poste rémunéré tout en étudiant.

Le programme de formation

Phase 1

Les candidats choisis recevront une formation initiale et acquerront une expérience pratique à l'un des bureaux des règlements sur la radio afin de se familiariser avec les exigences du poste. La formation initiale reçue au bureau régional ne devrait pas durer plus de six mois - peut-être moins, selon la date de début du cours décrit à la phase 2. A cause de la nature du travail, l'élève-inspecteur doit se concentrer sur ses études afin de répondre aux normes techniques et personnelles élevées qu'il devra posséder lorsqu'il traitera avec l'industrie et le public après avoir terminé ses études.

Phase 2

Les candidats suivront un cours théorique et pratique de six mois sur des sujets connexes à leurs futures responsabilités à titre d'inspecteur. Ces cours seront donnés à l'école des Services de l'Air du ministère, à Ottawa, par des professeurs compétents qui ont à leur disposition un équipement technique et électronique moderne. Le cours se composera de deux semestres d'environ trois mois chacun entre lesquels on intercalera une période d'environ quatre à cinq mois de formation à l'emploi dans un bureau local des règlements sur la radio. A la fin du cours, les étudiants sont admissibles à voir à la page 3

Phase 3

On-the-job training will continue in the field for approximately another two years. At the end of such time, provided a qualifying examination is passed, the student Inspector can be advanced to the full working level of an Inspector 3, Radio Regulations.

WHO CAN QUALIFY

Candidates must be secondary school graduates (Grade 11 or Grade 12 according to provincial educational standards) with credits in science and mathematics together with successful completion of "in attendance" sessions in electronic theory and practice normally acquired by completion of a two-year (1600 hour) technical course at a post secondary school educational institute for telecommunications, electronics and related devices.

They must be personally suitable, physically fit and be able to meet and communicate satisfactorily with a wide variety of technical and professional people as well as the general public.

SALARY ON APPOINTMENT

Appointments will be made up to \$5,910 per annum, depending on the qualifications of the successful candidates and they will receive full salary while undergoing all phases of initial training.

OPPORTUNITIES FOR ADVANCEMENT

Advancement on merit to level 2 (\$5,710 - \$6,480) and level 3 (\$6,330 - \$7,335) can be obtained upon meeting required experience and examination standards.

Advancement to higher level, including those having supervisory and administrative responsibilities with salaries up to \$10,840 is available through departmental promotion competitions.

WORKING CONDITIONS

Radio Regulations Inspection Services are normally carried out during the 37 1/2 hour, five-day work week. However, because of the nature of certain services such as, investigation of complaints regarding interference with radio and TV reception, a considerable amount of investigative work is carried out during evening and weekend hours. Inspectors, Radio Regulations must be prepared to travel extensively within their Region by all modes of transportation.

OTHER BENEFITS

Other benefits of employment in the Public Service of Canada include three weeks' annual vacation with pay, sick leave which accumulates at the rate of three weeks each year, optional participation in a Group Surgical-Medical Insurance Plan, promotion by merit and an excellent superannuation plan. see page 4

l'examen écrit du ministère pour accéder au grade d'inspecteur 2, règlements sur la radio.

Phase 3

La formation à l'emploi se continuera pendant environ deux ans après que l'inspecteur sera en poste. A la fin de cette période, pourvu qu'il subisse avec succès un examen de compétence, l'élève-inspecteur pourra accéder au niveau de travail, soit inspecteur 3, règlements sur la radio.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent posséder un diplôme d'école secondaire (11^e ou 12^e année, selon la province) et des crédits en science et en mathématiques et avoir complété avec succès un cours théorique et pratique de deux ans (1,600 heures) en électronique, dans un institut post-secondaire de télécommunications, d'électronique ou dans des domaines connexes.

Ils doivent posséder les qualités personnelles appropriées, être en bonne santé, et être capables de traiter et de communiquer de façon satisfaisante avec une grande diversité de gens du milieu technique et professionnel de même qu'avec le grand public.

TRAITEMENT DE DÉBUT

Les nominations se feront jusqu'au traitement de \$5,910 par année, selon la compétence des candidats, et ceux-ci recevront leur plein traitement au cours de toutes les phases de la formation initiale.

OCCASIONS D'AVANCEMENT

Si les candidats répondent aux exigences d'expérience et aux normes des examens, ils avanceront au mérite jusqu'au niveau 2 (\$5,710 - \$6,480) et au niveau 3 (\$6,330 - \$7,335).

L'avancement à des niveaux plus élevés, y compris ceux qui comportent des responsabilités de surveillance et d'administration et commandant des traitements jusqu'à \$10,840, se fera au moyen des concours de promotion du ministère.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les inspecteurs des règlements sur la radio travaillent normalement 37 1/2 heures pendant une semaine de cinq jours. Toutefois, à cause de la nature de certains services, par exemple les enquêtes au sujet des plaintes relatives au brouillage des ondes radio et de télévision, les inspecteurs doivent souvent faire des enquêtes le soir et au cours des fins de semaine. Ils doivent être prêts à voyager beaucoup à l'intérieur de leur région, par tous les moyens de transport.

AUTRES AVANTAGES

Parmi les autres avantages d'un emploi dans la Fonction publique du Canada, mentionnons trois semaines de vacances annuelles payées, des congés de maladie qui s'accumulent à raison de trois semaines par année, la participation facultative à un régime d'assurance collective chirurgicale-médicale, l'avancement au mérite et un excellent régime de pension de retraite. voir à la page 4